



Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ARRESTATION ET DETENTION ARBITRAIRE DES  
MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES HANDICAPES ET ASSIMILES  
DE NTUI DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM-ET-KIM, REGION DU CENTRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala-Ntui, le 20 août 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) demeure préoccupé par la recrudescence des actes de torture, traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires des Défenseurs des Droits Humains à Ntui.

**Les faits :**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA) ont déposé le dossier de reconnaissance légale de l'association pensant obtenir une reconnaissance de fait trois mois plus tard.

Le 26 février 2021, un nouveau dossier ADDHA est donc redéposé mais, cette fois, avec l'exigence d'une décharge officielle de réception du dossier de la part de la Préfecture. Cette exigence n'est pas prise en compte par le responsable du BAPP, qui renvoie chez eux les dirigeants de l'ADDHA, non sans faire des allusions moqueuses à leur infirmité physique.

Le 15 mars 2021, les responsables de l'ADDHA reviennent à la charge pour voir enfin leur dossier être pris officiellement en considération. Devant l'attitude répulsive à leur égard du chef du Bureau des associations et des partis politique de la Préfecture, les 3 responsables FOGUEN NFEU GANG Apollinaire (actuel président, malvoyant), NKAM GAING Pascal (actuel secrétaire principal, malentendant grave) et NKOUA TCHOU Léonard (actuel comptable, estropié), entreprennent de ne pas quitter le Bureau des Associations et des Partis Politiques (BAPP) tant qu'ils ne seront pas satisfaits.

Le 02 juillet 2021, le leader FOGUEN NFEU GANG Apollinaire accompagné d'un seul de ses adjoints se rend à la préfecture de Ntui avec le dossier au complet de reconnaissance officielle de l'ADDHA. Et a demandé audience au cabinet du préfet de Ntui. L'administrateur civil étant absent, il est dirigé avec son adjoint au bureau du 1<sup>er</sup> Adjoint Préfectoral, un certain M. BINKOA MINKO Ebenezer. Mais dès que le leader de l'ADDHA évoque le problème du refus de la préfecture de considérer le dossier de légalisation de son association, l'administrateur civil se braque et change de ton. Il avance qu'il a souvenance de ce qu'un des articles des statuts de l'ADDHA fait claire référence aux « droits politiques des handicapés » et à la « liberté de choix de leur statut sexuel », et qu'en bon conseil d'aîné, il exige que soit gommés purement et simplement de ses textes organiques toutes références incongrues dans le contexte camerounais d'aujourd'hui ».

Le 26 juillet 2021, FOGUEN NFEU GANG Apollinaire reçoit à son domicile une convocation du président du TPI de Ntui. Lors de sa convocation, FOGUEN NFEU Gang Apollinaire se fait assister par ses deux adjoints comme témoins des faits, lors de leur audition individuelle sur intimidation et menace.

